
DESTINATAIRES : Résidents en médecine

EXPÉDITEURS : Madame Marlène Viger, directrice adjointe, CISSS-CA
Docteur Gilles Lortie, gestionnaire de l'enseignement médical, CISSS-CA
Monsieur Martin Lafleur, directeur, CISSS-CN
Docteur Pierre Blanchard, directeur, CHU de Québec-UL
Docteur Pierre LeBlanc, directeur, IUCPQ

DATE : 13 mars 2020 14h00

OBJET : **Stages et gardes : directives pour les résidents, externes et autres stagiaires**

Bonjour,

Les directives suivantes ont été prises, suite à des discussions entre les 4 directions d'enseignement de nos établissements, de concert avec la Faculté de médecine de l'Université Laval, et suite aux recommandations du Comité des infections nosocomiales du Québec (C.I.N.Q.).

Résidents en médecine

Les résidents, étant aussi employés du réseau, ces derniers font partie de l'équipe soignante.

Voici les recommandations qui doivent s'appliquer en présence de cas confirmés, probables ou sous investigation de COVID-19 :

- Limiter au maximum le nombre d'intervenants auprès de ces patients, autant pour diminuer le risque de propagation, que pour limiter l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI);
- Il revient à la personne la plus « senior » de l'équipe traitante présente dans l'hôpital à entrer en contact avec ces patients. Cela signifie que si le patron de l'équipe soignante est celui qui est présent, c'est le patron et seul le patron qui doit voir le patient. Si le patron de l'équipe n'est pas présent dans l'hôpital, ce sera alors au résident le plus « senior » de garde qui verra le patient, et seulement ce résident senior. Sauf en situation de très grande exception, un résident 1 (junior) ne devrait pas être en contact avec de tels patients.

Externes en médecine et stagiaires de toute provenance

En ce qui concerne les étudiants de toutes provenances (incluant les externes en médecine): il n'est pas recommandé (pour l'instant) de les retirer de leurs stages cliniques, mais ils/elles ne doivent pas être mis en contact avec des patients suspectés ou avec diagnostic confirmé de COVID-19. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas prendre soin de ces patients ou être présents dans leur chambre.

Autres informations

En ce qui concerne tous les autres sujets, des communications vous seront acheminées ultérieurement, et ce, dans les meilleurs délais, dès que nous recevrons les directives officielles provenant des instances concernées.

Pour les aspects pédagogiques concernant les stages (p. ex. la validité des stages), des correspondances vous seront acheminées par l'établissement d'enseignement concerné.

cc. Faculté de médecine
Autres destinataires à personnaliser selon votre milieu